

Jean Bernabé

Relance lexicale créole et contraste optimal

PRELIMINAIRES

L'urgence du moment est de relever, parmi tant d'autres défis, celui de pouvoir utiliser une langue créole apte à prendre en charge de façon de plus en plus autonome des actes d'énonciation formels de plus en plus complexes. La production de ces derniers est en progression compte tenu du rapport renouvelé au créole, résultat d'actions militantes de longue haleine ainsi que de la prise de conscience, par les créolophones, des enjeux symboliques dont est porteuse leur langue. Mais c'est aussi, à n'en pas douter, le résultat de la reconnaissance *de facto* de cette langue, à travers la création, en 2000, du CAPES¹ de créole, obtenu grâce à une insistante revendication émanant du GEREC-F. Dans ce cadre-là, on notera les contraintes et besoins créés par l'épreuve de dissertation², épreuve emblématique, s'il en est, dans le dispositif français des concours de recrutement de professeurs.

1. LE CONTEXTE OFFERT A LA PROBLEMATIQUE DE LA RELANCE LEXICALE DES CREOLES

1.1/ Une action à cadrer : aventure et non pas aventurisme

Les langues n'accèdent pas d'un coup de baguette au statut littéraire non plus qu'à celui de langue d'analyse abstraite de la réalité. L'alternative est la suivante : ou bien ne procéder à aucune intervention, ou bien, au contraire, engager sur langue un processus interventionniste, lequel peut être soit plutôt minimaliste, soit plutôt ample, soit autoritaire et extérieur aux potentialités de la langue, soit, au contraire, faisant fond sur ces potentialités, en les cadrant et ce, à partir d'une éthique forcément subjective des pratiques d'aménagement. Dans ce dernier cas, on s'expose à une double contrainte : celle qui consiste à essayer de faire " mûrir " le créole en dehors des conditions naturelles de maturation des langues, à savoir la longue durée, tout en sachant que le risque est celui d'obtenir un fruit blet. Il y a certes lieu de bien apprécier les besoins linguistiques de la communauté concernée au regard des fonctions sociales objectives remplies par la langue créole. Une intervention sur le créole qui ferait systématiquement fi d'une telle précaution s'exposerait, le cas échéant, à n'être qu'idéologique et pulsionnelle. Elle s'apparenterait, par là même, à une forme de harcèlement thérapeutique sur une langue à laquelle ne serait pas pour autant restituée une pertinence sociale qui, éventuellement, aurait été perdue. Dans ce cas, l'aspect artificiel de la démarche se conjuguerait avec le caractère coûteux, à tous les points de vue (économique, humain, psychosociologique, psychologique) de l'opération mise en œuvre.

1.2. La donne nouvelle : le passage d'une diglossie à une autre

Il y a lieu de distinguer (Bernabé, 1999) la **diglossie hétérotopique** des origines (au terme de laquelle une fraction, majoritaire, de la population était uniglote créolophone, tandis qu'un petit nombre était à la fois créolophone et francophone) de la **diglossie homotopique**, qui est en train de l'emporter, grâce aux progrès de l'éducation notamment pré-scolaire, crèches comprises. Chaque

¹ Certificat d'Aptitude professionnelle pour l'Enseignement Secondaire. Il s'agit d'un CAPES transversal pour les quatre régions d'Outre-Mer que sont la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion, où sont territorialisés des créoles dits à base lexicale française (ou créoles BLF). Même si la proposition de maquette de ce CAPES faite par le GEREC-F a fait l'objet de deux variantes (l'une maximaliste, l'autre minimaliste), son profil correspond fondamentalement aux points de vue formulés par notre groupe de recherches dans ses revendications visant à la dite création. Il n'y a pas de doute qu'une telle conception transversale est directement reliée aux conceptions élaborées et aux propositions diffusées ce groupe en matière de politique linguistique

² Cette dissertation en langue créole peut, dans le cadre du CAPES de créoles, concerner soit la littérature soit la civilisation.

locuteur de la communauté tend à devenir à la fois créolophone et francophone. Dans cette situation nouvelle qui, d'ailleurs, consacre la fin de la société d'habitation, le français tend à devenir langue maternelle de l'ensemble des couches sociales. Une immense responsabilité, forcément inédite, incombe à tous ceux dont l'action scientifique et militante, même déjà ancienne, est aussi contemporaine de l'impressionnante aventure qu'ouvre soudain à nos pays la prise en compte et au sérieux, par l'Ecole de la République, d'une langue et d'une culture que cette dernière minorait, il n'y a guère, les vouant alors à refléter une certaine arriération culturelle, voire intellectuelle.

1.3 une relation interlinguistique asymétrique directement tributaire du régime de diglossie

Nul n'ignore que la relation créole-français est affectée par une " détérioration " des termes de l'échange³. Cette dernière expression, importée de l'analyse économique, indique clairement que la langue française, dans sa version standard⁴, emprunte peu ou pas du tout aux créoles, tandis que les créoles empruntent d'autant plus à la langue haute que leur champ d'énonciation s'écarte de leur cadre traditionnel, d'expression surtout rurale. Cela explique la formule (Bernabé, 1978) selon laquelle " tout mot français est potentiellement créole ", l'inverse n'étant pas vrai : tout mot créole n'est pas potentiellement intégré au français standard. Il convient de formaliser cette remarque selon la représentation suivante :

Mot français ---- °mot potentiellement créole ---- mot créole actualisé⁵,
représentation qui peut être illustrée par l'exemple suivant :
démocratie-----°démokrasi----démokrasi

Cet aspect unilatéral de la relation créole-français correspond à un phénomène de capillarité constitue pour certains locuteurs natifs une cause de frustration qui est, à n'en pas douter, à l'origine de divers fantasmes et/ou revendications idéologiques. Il y a lieu de rappeler que cette relation de contact sociolinguistique entre les deux langues se double d'un rapport d'ordre génétique. Un fait indéniable s'impose : la genèse du créole suppose le français en arrière-plan historique. Cette donnée constitue un paramètre non négligeable dans la gestion que les communautés linguistiques concernées font aussi bien de leur propre énonciation que de la représentation comparée qu'ils ont de ces deux langues.

1.4/ la question des représentations de la langue

Dire que le créole est une langue et non pas un patois revient à délaisser le terrain des jugements de valeurs pour adopter une posture objective fondée sur les règles du fonctionnement du langage humain. Cela nous renvoie à la définition de base de la langue donnée par le linguiste André Martinet (1960) à partir de la notion de double articulation. De ce point de vue, il tombe, en effet, sous le sens que le créole ne déroge pas au fonctionnement générique des langues. Cependant, il convient de dire, malgré le caractère paradoxal que peut revêtir l'assertion suivante, qu'une langue (même appréhendée selon la définition de Martinet) reste un patois si la majorité de ses locuteurs à

³ Ce concept économique renvoie à la situation des pays en mal de développement qui ne cessent de s'appauvrir parce que le prix pays par les pays industriels pour les matières qu'ils exportent ne peuvent compenser le déficit lié au prix des produits industriels qu'ils sont obligés d'importer des pays économiquement avancés.

⁴ C'est exclusivement dans le cadre du français régional, magnifié par les productions littéraires du mouvement de la créolité, que les structures lexicales et syntaxiques du créole acquièrent droit de cité au sein d'une énonciation française subversive et vouée à une démarche de type artistique.

⁵ Il est très important de faire intervenir une structure ternaire car il peut arriver que le mot créole actualisé ne corresponde pas au mot créole potentiel. C'est le cas du mot créole actualisé *bloublou* " mystifier " (formation par redoublement de la syllabe initiale) qui provient d'un °*blouzé* (forme de créole potentiel mais pas nécessairement actualisé) qui dérive du français populaire *blouser* " tromper ". On notera que la forme intermédiaire est notée précédée non pas d'un astérisque (*) mais d'un cercle (°).

une visée patoisante, auto-minorante⁶; mais que, par contre, un patois devient une langue si un nombre déterminant de ses locuteurs pensent qu'il est une langue, c'est à dire que, à travers une approche auto-valorisante, ils le considèrent comme un instrument d'identification collective et un vecteur de projection vers l'avenir. Le créole ne saurait échapper à ce paradoxe.

1.5/ les limites de l'incantation

Il ne suffit pourtant pas de dire sur le mode incantatoire que le créole est une langue pour que soient résolus tous les problèmes liés à son utilisation en tant que telle. Nul ne contestera que, dans le cadre énonciatif que fournit la pratique scolaire, cet idiome puisse avoir de sérieux problèmes non seulement pour exprimer la modernité (c'est le lot de beaucoup de langues pourtant bien installées dans un statut anciennement reconnu et respecté) mais encore pour exprimer l'abstraction conçue comme vecteur d'une pensée quelque peu complexe. Le créole, objectera-t-on, est capable, comme toute langue, de tout dire. Cette omnipotence supposée par les linguistes politiquement corrects doit cependant être assortie de l'affirmation selon laquelle une telle capacité s'assortit dans le même temps d'un rapport de dépendance lexicale, en l'occurrence, par rapport au français⁷, qui est, de toute évidence, la langue pourvoyeuse des créoles guadeloupéen, martiniquais, guyanais ou encore réunionnais. En d'autres termes, faire une dissertation ou un essai de type abstrait en créole ne pose absolument aucun problème. Aucun, sauf toutefois à penser qu'il suffise, en la circonstance, de calquer le lexique correspondant qu'une énonciation française aurait produite.

Il suffit d'écouter les radios libres⁸ qui, depuis une vingtaine d'années, déversent un créole *tjòlòlò*⁹ sur la population, pour se rendre compte que, dans leur énonciation, le créole ne subsiste que sous la forme de stéréotypes qui sont autant de marqueurs symboliques d'une identité linguistique résiduelle. A titre d'exemple, le morphème *ka* à valeur d'aspect duratif est de tous probablement le plus emblématique de la représentation que les locuteurs se font de l'identité créole. Il apparaît pourtant de façon de plus en plus évidente que, en l'espèce, une telle pratique ne saurait en rien prémunir le créole contre la **décréolisation-francisation** dont cette langue est l'objet à partir d'une extension non maîtrisée des usages¹⁰.

1.6/ les pratiques discursives individuelles comme facteur crucial dans le cadre de la nouvelle donne fournie par le CAPES de créole

On l'aura compris, le niveau actuel de développement interne de la langue créole au regard des pressants besoins expressifs qui se font jour n'est pas la seule explication à invoquer. Il faut aussi mettre en cause, au sein des communautés linguistiques concernées, les pratiques discursives qui instrumentalisent la langue au service d'objectifs à plus ou moins court terme, sans aucun souci de remembrer ou de revitaliser cette dernière, de la "respecter" (à condition, toutefois, de dépouiller ce dernier vocable de sa connotation étroitement moralisante et de lui restituer son acception étymologique, qui suppose une "mise à distance" de l'objet pour être capable d'en avoir une vision

⁶ C'est, par exemple, encore le cas dans la majeure partie des campagnes françaises, en pays d'oc ou en pays d'oïl, où le poids politique de la langue officielle a réduit les parlers locaux au rang d'idiomes à connotation campagnarde, tout juste bons à dire des réalités vernaculaires en rapport avec une civilisation de type agraire.

⁷ Ailleurs, à Sainte-Lucie ou à la Dominique, c'est l'anglais qui joue le rôle de langue pourvoyeuse.

⁸ Certaines sont conscientes des ravages que peuvent provoquer leur instrumentalisation du créole mais leur vigilance ne peut véritablement enrayer un mécanisme inscrit dans une dimension collective et qu'il convient de traiter de façon collective, à partir d'une ingénierie linguistique spécifique.

⁹ Ce mot désigne en créole un brouet clair, autrement dit une potion peu consistante, (de "l'eau de café")

¹⁰ Le fait d'utiliser le créole pour dire des réalités auxquelles cette langue n'avait jamais été confrontée place les locuteurs dans une situation d'urgence où ils n'ont d'autre ressource que de recourir aux mots disponibles dans la langue de contact, à savoir le français. Cette situation d'**urgence énonciative**, qui concerne l'énonciation orale spontanée peut être différente à l'écrit ou dans l'écrit oralisé (où une certaine élaboration du message est possible). L'urgence énonciative qui a constitué un des facteurs de la créolisation se trouve aussi être une des causes de la décréolisation qui affecte le créole à travers son assimilation aux structures du français. Ce phénomène s'appelle aussi post-créolisation.

efficente). Mais là n'est pas la moindre des difficultés, compte tenu du caractère ambiguë de la relation qui unit tout humain à sa langue : le sujet est dans la langue qui, à son tour, est dans le sujet¹¹.

Une fois énoncés ces quelques éléments du contexte dans lequel se pose la problématique de la relance lexicale des créoles, le présent article, pour des raisons de méthode, prendra pour objet d'étude principal le créole martiniquais avec, toutefois, des incursions dans d'autres créoles, notamment afin que soient mis en évidence les relations structurelles qui unissent tous les parlers concernés.

2/ LES VOIES ET MOYENS D'UNE STRATEGIE EFFICIENTE

2.1. le locuteur réinstallé dans son rôle de “ co-créateur ” de la langue

Tous les développements précédents peuvent aussi bien justifier qu'invalider la pratique de l'aménagement linguistique, la langue étant d'une manière générale perçue par le locuteur comme son bien, un bien dont ce dernier est, par là même, amené à se penser l'unique garant. Toute intervention est dès lors conçue comme une agression menée sur la langue, sa langue. Le seul biais qui, dès lors, s'offre à l'aménageur linguistique consiste à concilier, sinon réconcilier, aménagement linguistique et créativité du locuteur, reconnaissant en ce dernier un **co-créateur** de la langue, patrimoine collectif. S'agissant donc de mettre en place une politique d'aménagement lexical du créole, deviennent alors indispensables la mobilisation de la créativité et la mise en évidence des processus qui s'y prêtent.

Une telle mobilisation passe par une mise en relation de la compétence linguistique individuelle avec les mécanismes créatifs de la langue elle-même, à travers ce qu'il convient d'appeler une **compétence néologique**. Cela suppose que le créole soit bien resitué dans son contexte objectif, à savoir celui qui révèle, à côté d'indéniables affinités néo-romanes, et plus particulièrement françaises, l'exigence de produire du *créole spécifique* (Bernabé, 1977) tout autant qu'il existe du français, de l'espagnol, de l'italien spécifiques. De cette quête de spécificité témoigne un concept comme celui de français, lequel a été relancé par Etienne (1964) précisément pour mieux dénoncer, contenir, voire conjurer le risque de dilution du français dans l'anglais. D'où, appliquée au créole, l'idée de la déviance maximale¹², laquelle n'a jamais eu pour objectif que le **reprofilage** à terme de la langue et non pas une censure de la parole des individus dont la spontanéité se verrait jugulée au nom d'une norme fantasmatique, norme qui, au demeurant, ne serait le fait que d'un groupe plus ou moins hégémonique au sein de la communauté. Il apparaît que la notion de “ contraste optimal ” eût été plus opportune, quant à la forme, même si elle doit recouvrir les mêmes contenus opérationnels.

2.2. l'outil privilégié

Le CAPES de créole est précisément l'outil de l'institutionnalisation dont il est question ici. Il est normal que ce soit dans le cadre offert par la préparation de ce concours de recrutement que, à une “ assimilation maximale ” de fait, on oppose la pratique raisonnée d'un “ contraste maximal ” de principe. L'objectif visé est bien sûr, non pas une “ antagonisation ” des rapports entre créole et français (ce dont le malheureux locuteur franco-créolophone ne réchapperait pas) mais bien d'une “ optimisation¹³ ” du contraste entre les deux langues concernées. Qu'on s'en inquiète ou qu'on se rassure, les présents travaux ne constituent en rien une inflexion minimaliste du concept en question, mais bien une actualisation de ce dernier, dans un contexte enfin adéquat, parce que désormais sans

¹¹ Caractéristique que j'appelle **bi-ubiquité**.

¹² Concept très pragmatique proposé par moi-même (Bernabé, 1983) qui a fait couler, de façon réactive, une encre si abondante et si mêlée de vitriol, voire de venin.

¹³ Le terme “ optimisation ” aurait été plus sobre mais il y a lieu, au delà des afféteries stylistiques, de bien marquer les liens lexicaux qui supportent les relations entre les différents concepts. Je garderai donc maximalisation et optimisation en face respectivement de “ maximal ” et d' “ optimal ”.

concession, sans alibi et sans possibilité de faux-fuyants. Le CAPES de créole étant devenu une réalité, au sein du cadre institutionnel de l'Ecole de la République, la voie, qu'on le veuille ou non, est ouverte à la production par les candidats de textes dans l'acceptation la plus formelle, voire académique, de ce terme.

2.3. l'incontournable problématique de la néologie et le concept d'acceptance

Nul ne saurait nier que, à côté d'autres pratiques, s'impose désormais un effort néologique à quelque niveau d'acceptabilité sociale qu'on situe ce dernier. De ce point de vue, il y a lieu, à côté des notions de compétence et de performance¹⁴ linguistiques initiées par Noam Chomsky (1956), d'installer la notion d'**acceptance**¹⁵, laquelle, en matière de néologie, constitue le corollaire obligé des précédentes. On pourra constater que l'effort néologique dont se réclament les analyses et propositions de cet article, s'enracine dans une volonté parfaitement bien définie : celle qui vise à distinguer les traits caractéristiques de l'identité linguistique du créole par opposition à ceux qui marquent l'identité linguistique du français, sans pour autant s'imaginer que puissent être établies des frontières étanches entre ces deux idiomes en contact. Approche certainement marquée au coin d'une certaine subjectivité, cette dernière fût-elle résiduelle. La dimension glottopolitique de l'aménagement des créoles n'est, certes, pas étrangère à pareille subjectivité, à laquelle, on doit en convenir, des limites doivent être assignées. C'est d'ailleurs à fixer le cadre théorique de ces limites qu'il convient maintenant de s'employer, eu égard, notamment, au concept, de "contraste maximal " ci-dessus évoqué.

Je relie à quatre paramètres directeurs (dont on ne peut faire l'économie) l'acceptation par les communautés créoles des Antilles et de la Guyane des productions néologiques:

a) l'existence d'une relation génétique entre les créoles BLF et la romanité (plus particulièrement dans sa déclinaison française)

b) l'existence d'une relation à l'Afrique, qui fonde une identité résiduelle, de l'ordre du symbolique et qui est le vecteur d'une altérité fondatrice. C'est un tel facteur qui, combiné à divers contenus historiques, produit un imaginaire linguistique à l'œuvre dans toutes les représentations propres aux communautés créolophones. Quand, par exemple, tel fait de langue où l'apport français n'est pas immédiatement repéré est d'emblée référé à l'Afrique, c'est cet imaginaire-là qui est à l'œuvre. Il convient de ne pas en avoir une vision réductrice ou négative, car il est un des éléments de structuration identitaire de ces diverses communautés.

c) l'existence d'une relation de contact effectif entre créole et français, avec une perméabilité orientée du français pourvoyeur vers le créole.

d) la possibilité de transactions énonciatives de plus en plus denses entre les différents créoles. Même relativement faibles actuellement, elles peuvent se développer et constituent, de ce fait, un paramètre important dans le cadre d'une politique d'aménagement linguistique et dans l'optique d'une **mutualisation de ressources** lexicales. Ces dernières peuvent être partagées selon des processus qu'il convient précisément d'analyser en vue de leur mise en œuvre.

¹⁴ Selon Chomsky (1957), la compétence est le système de règles intériorisé par les sujets parlants et constituant leur savoir linguistique. La performance, est la manifestation de la compétence des sujets parlants dans leurs divers actes de parole.

¹⁵ Je définis le concept d'**acceptance** comme étant la capacité à reconnaître un énoncé donné comme constituant du créole vraisemblable et cela, en raison de l'intégration du locuteur dans l'imaginaire linguistique de la langue en question.

2.4. les lacunes comme " appel d'air " régénérateur

Toutes les langues, comme le rappelle Geckeler (1974) comportent des lacunes structurelles, à savoir des potentialités non actualisées par la parole. Les lacunes des créoles prennent un relief particulier qui tient aussi à leur recours parasitaire aux ressources lexicales du français, langue pourvoyeuse. Cependant les créoles, en plus des lacunes dites structurelles, comportent aussi des lacunes rapportées à leur situation spécifique au sein du rapport diglossique¹⁶, celui qui précisément, aux Antilles et en Guyane, le relie à la langue française. C'est à ce prix qu'ils parviennent à assumer leur statut de langue capable de dire toutes les réalités. Ce parasitisme n'est à l'évidence pas à la satisfaction de tous puisqu'il produit un créole considéré par certains comme galvaudé (*tjòlòlò*) même si, actuellement la très grande majorité des locuteurs est indifférente à un tel fonctionnement ! On imagine aisément les effets psychologiques d'une pratique linguistique qui ne fait que pasticher le français !

3- LES MATERIAUX DE LA RELANCE LEXICALE

3.1. la problématique des lacunes linguistiques appliquée aux créoles

3.1.1. mots possibles, mots réels

S'agissant de l'opposition **mots possibles** vs **mots réels**¹⁷, il convient de rappeler que le domaine de morphologie lexicale a ceci de particulier que s'il permet de prédire la forme des mots possibles dans une langue, en revanche, il ne permet pas de prédire quels sont, parmi ces mots possibles, ceux qui seront réellement utilisés par les locuteurs. Guy Connolly (1978) montre, dans le tableau suivant, à partir de quatre thèmes appartenant à la langue française, que seules quelques combinaisons constituent des mots réels même si les mots non attestés sont sémantiquement valides, dans certains cas :

[-mettre]	[-porter]	[-paraître]	[-vaser]
[admettre]	[comporter]	[comparaître]	[*advaser]
[démètre]	[déporter]	[*déparaître]	[dévaser]
[*dismettre]	[*disporter]	[disparaître]	[*disvaser]
[émettre]	[*éporter]	[*éparaître]	[[évaser]
[*exmettre]	[exporter]	[*exparaître]	[*exvaser]
[*immettre]	[importer]	[*imparaître]	[*imvaser]
[permettre]	[*perporter]	[*perparaître]	[*pervaser]
[remettre]	[reporter]	[reparaître]	[*revaser]
[soumettre]	[*souporter]	[*souparaître]	[*souvaser]
[*sumettre]	[supporter]	[*suparaître]	[*suvaser]
[transmettre]	[transporter]	[transparaître]	[transvaser]

D'une manière générale, contrairement au domaine de la syntaxe, où une grammaire peut rendre compte de toutes les phrases bien formées, il est très difficile de rendre compte de tous les mots bien formés. Contrairement au domaine de la phonologie, où les règles ne tolèrent pas d'exception, les

¹⁶ La diglossie, terme popularisé par les travaux de Ferguson (1959) définit la situation sociolinguistique au sein de laquelle deux langues se partagent de façon complémentaire mais inégale l'ensemble des énonciations linguistiques dans une communauté donnée. L'une de ces langues est dite dominante et l'autre dominée, avec tous les effets psychosociologiques négatifs induits par la minoration.

¹⁷ Dans le tableau ci-dessous, les mots précédés d'un astérisque sont des mots théoriquement possibles en français mais qui n'existent pas dans la langue (ce qui correspond à autant de lacunes linguistiques); au contraire, les mots non précédés d'un astérisque sont ceux qui ont une existence en français.

paradigmes dérivationnels présentent de nombreux “trous” (ou lacunes) : en face d’“*enfoncer*” n’existe pas “**déplir*” comme “*emporter*” en face de “*déporter*”.

3.1.2. la faible productivité lexicale du créole martiniquais

On dit d'un processus lexical qu'il est *productif* lorsqu'il peut produire de nouvelles expressions nominales, adjectivales, etc., c'est-à-dire des expressions possibles mais qui ne se sont pas encore rencontrées dans des phrases réalisées. On se rend compte que le martiniquais (guère différent en cela des autres créoles) comporte une proportion importante de mots possibles non réalisés¹⁸ ; que la proportion de mots radicaux (c'est à dire de mots qui fonctionnent sans aucun affixe) y est supérieure à celle des mots dérivés et même des mots composés. D'autre part, le processus de composition reste relativement peu mobilisable en créole même si on peut, pour rendre, par exemple, des termes techniques du vocabulaire de la médecine admettre aisément les mots composés suivants (d'ailleurs pratiquement pas utilisés): *doktè-zié* (ophtalmologue), *doktè-timoun* (pédiatre), *doktè-fanm* (gynécologue), *doktè-viéko* (gériatre) etc. Cela dit, de façon de façon métaphorique et humoristique (donc résultat d'une certaine distanciation) on trouve : *doktè-loto* pour désigner un mécanicien.

Quant au procédé du redoublement, on constate qu'il affecte certains thèmes et pas d'autres sans qu'il soit possible d'en déduire une règle permettant de produire de nouveaux mots avec un contenu sémantique clair¹⁹. Cette faible productivité (reproductivité) du mécanisme en question est parfaitement avérée malgré la liste ci-dessous (non exhaustive mais passablement fournie de mots issus d'un redoublement²⁰) :

- *bèbel* (de *belbel*, venant de *bel*) désignant péjorativement des bijoux clinquants
- *klenklen* avec sa variante *glenglen* “colifichet brillant”, redoublement à partir de la racine *kl* indiquant l'idée de brillance.
- *fifin* “crachin”, à partir de *fin* (cf. *an lapli fin* “une pluie fine”)
- *gangan* (de *grangran*, venant de *gran*(fr : "grand") désignant les ancêtres à savoir les “grands grands” parents (**gran-gran*).
- *sousou*, à partir de *sou* (cagnotte organisée par l'accumulation de "sous" et qui permet à tour de rôle à chaque participant de bénéficier d'une somme d'argent)
- *zouzoun* “personnage important”, à partir de *zo* “os” qu'on trouve aussi en haïtien sous la forme *zotobré*²¹ avec le double sens “vertébré” et de “personnage important”. On trouve aussi l'expression, en martiniquais de *gro zo* pour désigner un personnage important²². Dans *zouzoun*, on a une modification du timbre de la voyelle *o* qui devient *ou*.
- *bwabwa* “pantin de bois, personne peu intelligente et manipulable”, formé à partir de *bwa* “bois”.

¹⁸ Il y a lieu, s'agissant de la non-réalisation, d'observer, conformément à l'approche de Diaz et Ludwig (2002) différentes étapes conduisant de l'acte de langage formulé ne serait-ce qu'une fois (apax) à la standardisation de ce dernier, en passant par celle de la stabilisation. Toujours, selon ces mêmes auteurs, s'il est parfois invérifiable que telle ou telle forme a pu ou non être produite, en revanche la non-réalisation, telle que je la conçois ici, ne peut s'évaluer qu'au niveau de l'étape standardisation.

¹⁹ Il est à noter qu'un certain nombre de séquences avec réduplication dont la formation paraît obscure sont à mettre en rapport avec des étymons dont on peut désormais tenter de reconstruire la forme à partir précisément des règles de la réduplications. Citons par exemple : *nanni-nannan*¹⁹, *apiòpiò*¹⁹, *bòbò*¹⁹

²⁰ On notera que des mots comme *tòtot* “sein” ou bien “fruit en fleur” (par exemple dans *konfiti tòtot foyapen* confiture de fruit à pain en fleur et *pòpot* “poupée” ne résultent pas de redoublements morphologiques en créole car il proviennent de mots (le français populaire *tété* et l'anglais *puppet*.) qui comportent déjà un redoublement.

²¹ On a en guadeloupéen l'expression *zotobral* dans *kolonn zotobral* “colonne vertébrale

²² Cf. le français “grosse légume”.

- *bèbè* “ idiot ” à partir de la racine *bb* désigne celui "qui produit des mouvement de bouche avec des sons non signifiants ou futiles"

- *poupoul* “ lâche ” à partir de *poul* (qui se laisse faire par le coq)

- *koukoun* “ sexe de la femme ” (à partir de *kouni* (le “ con ”), variante *chouchoun* à partir de *choun*²³)

- *foufoun* “ sexe de la petite fille ” à partir de *foun*, sexe de la femme

- *zenzen* “ un talisman ”, à partir de *zen*, “ hameçon ”. Il s'agit ici d'attraper le mauvais sort pour le conjurer.

- *fonfonn* “ le fin fond de ” à partir de *fon* désignant le fond

- *bwabwa* “ pantin en bois ”, à partir de *bwa*

- *koko* “ sexe de l'homme ” à partir de *kok* (désignant le coq, voir *koké* c'est-à-dire le fait de s'adonner à l'acte sexuel)

- *doudou* “ chéri ” (de *dou* signifiant "doux")

- *foufou* (à partir de *fou*), qui agit de façon irréfléchie

- *blèblè* “ pas mûr, blet ”, à partir de *blé* (même sens) : fougayen blé (fruit à pain blet)

- *jaja* (venant de *jalou*) " être toqué de quelqu'un ou de quelque chose) -*papal* (à partir de *palé*)

: *Ou ké tann papal !* (“ ça fera du bruit : on en entendra parler ! ”)

- *tjotjo* (à partir de *tjoké* signifiant heurter) avec valeur répétitive

- *zonzonnen* (à partir de *(ti)zonnen*, c'est à dire exciter avec un tison). Variante substantive : *gongon* (dans *foufou gongon* , impulsif, qui agit sans réflexion comme s'il était excité par quelque chose ou quelqu'un) forme du créole guadeloupéen, à partir de la variante *(ti)gonné* (correspondant au créole martiniquais *(ti)zonnen*)

- *bloublou* “ mystifier ” (à partir de la syllabe initiale de °*blouzé* (forme non actualisée en créole), forme issue de *anblouzé* “ tromper ”, laquelle forme provient du français *blouser* “ tromper ”.

- *vonvon* (à partir de l'onomatopée désignant le bruit que fait le bourdon en volant)

- *moumou* “ muet ”(à partir de la production sonore onomatopéique qui correspond aux tentatives de s'exprimer par la parole d'un muet)

- *banmbanm* “ complètement réduit en miette, dans une situation critique ” (à partir de “ boum ” onomatopée exprimant un bruit d'explosion, source de dégâts)

- *chacha* “ maracas ”, onomatopée à partir du bruit correspondant

- *taktak* “ coléoptère ” produisant un petit bruit correspondant à l'onomatopée représenté en créole sous la forme *tak*.

- *dekdek* “ évanoui ”, onomatopée qui exprime le bruit d'une chute ou d'un objet qui se casse (variante de *tek*)

- *kankroum* “ cartilage ”, par imitation du bruit *kroum* produit quand le cartilage est mâché.

- *tjouftjouf* “ sorte de poisson qui se gonfle pour impressionner l'ennemi et le mettre en fuite ”, onomatopée à partir du bruit suggérant le souffle, le vent.

- *vipvap* “ tressautement ” (à partir de *vap*, variante de *fap*) idéophone exprimant un mouvement inattendu et brusque)

- *tjatja*, “ personne de peu ”, à partir de l'interjection qui désigne le dégoût : “ tja ! ”

- *penpen* “ sexe du petit enfant mâle ” à partir de *lapin* désignant le sexe de l'homme adulte.

- *djendjen* “ jeu, plaisanterie ” à partir de *djenm* (relatif au jeu, notamment les combats de coqs, venant de l'anglais “ game ”). Ex *Kok djenm* “ coq pour les jeux du gallodrome ”)

On peut noter aussi, comme handicap, le caractère relativement coûteux de la dérivation en créole, en ce sens que pour créer certaines unités dérivées, il faut bien souvent le recours à deux affixes concomitants au lieu d'un seul²⁴. Par exemple, il n'est pas possible d'avoir le mot *anchouké*

²³ Cf. la célèbre chanson *Ravet mòdé* de carnaval : “ Ravet mòdé, ravet mòdé, ravet mòdé choun a Nana ”

²⁴ Mécanisme qui, en morphologie lexicale, relève de la dérivation **parasynthétique**.

(enraciner) à partir de **chouké*, qui n'existe pas (ne correspond pas à un mot réel dans la langue) mais constitue un mot possible à partir de *chouk* (racine). Le mot **anchouk* n'existe pas non plus. Si bien que pour avoir *anchouké*, il faut, à partir de *chouk*, utiliser en même temps deux affixes : le préfixe *dé* (à valeur privative) et de suffixe *é* (à valeur verbale d'action). Le raisonnement serait le même avec des mots comme *dépotjolaj* “démembrement” : le mot **potjol* n'existe pas en tant que tel et l'ensemble *dépotjolaj* ne peut exister que si on combine de façon concomitante les trois éléments : *dé* (préfixe à valeur privative), *potjol* (thème verbal), *aj* (suffixe d'action). On notera toutefois que le coût du mot **dépotjolaj* est plus élevé que celui de *déchoukaj* puisque *chouk* existe en tant que tel et que **potjol* n'existe que relié à la fois à *dé* et *aj*²⁵.

Un autre problème réside encore dans la non-stabilité de la valeur sémantique de certains affixes dérivationnels. Il y a lieu, par exemple, de considérer le préfixe dérivationnel *dé-* (qui existe aussi en français et fait l'objet d'une analyse de la part de Gary-Prieur (1976)). Ce préfixe a au moins deux valeurs différentes (privative, intensive) qu'on retrouve dans les exemples suivants :

- *défè* “défaire” (privative)
- *dékalfonsé* “défoncer” (intensive)
- *dérédi* : “détendre” (privative)

Le "moteur lexical" du créole, on le voit, est véritablement en panne. Il n'est pas sûr qu'utiliser les mécanismes périphériques ci-dessus évoqués pour le relancer soit vraiment opératoire en terme de production d'un créole vraisemblable, c'est à dire obéissant aux règles d'acceptance.

3.2. Structures lexicogéniques et développement lexical : la voie difficile de l'intériorisation de schèmes profonds de la langue

Le terme “lexicogénique” créé par Guiraud (1967) tente de rendre compte de mécanismes mis en évidence par ce linguiste à propos des structures étymologiques du français. Il s'agit, en deçà des règles de formation des mots, d'un dispositif qui, dans la structure profonde du lexique, à un niveau archaïque (en deçà même du signifiant pris dans sa définition saussurienne), produit du sens, en quelque sorte des “protosémantismes”. Ce dispositif s'apparente en partie à la notion de racine, au sens où les indo-européanistes ont défini ce mot. C'est ainsi que, par exemple, dans les structures étymologiques du français, Guiraud repère la racine *tk* qui renvoie à la notion de coup. Exemple : *tiquer, toquer, taquet* (pour les actions), *tic, toqué, tac* (pour les mouvements), *tiquet, toque, taquet* (pour les instruments). Mais ce dispositif dépasse la notion de racine puisque, en réalité, il fait intervenir quatre grands genres : le domaine des **onomatopées** et des **idéophones**²⁶ (dont relève, par exemple, la forme *tk*), la **dérivation** (affixale et par composition), le **changement de sens**, l'**emprunt**.

En créole martiniquais, on peut noter quelques exemples classés en fonction des différents genres sus-indiqués :

a) racine onomatopéique/idéophonique.

a1- la racine *ll* : elle renvoie à la notion de liquide, voire de visqueux et à tout ce qui remue (trempe) dans un milieu liquide ou visqueux. On notera d'emblée un élément qu'il convient d'appeler phatème *-lélé* qu'on retrouve dans certains mots : *voumlélé* (vacarme), *bankoulélé* “loufoquerie”. Cet élément n'est pas aisé à rattacher à la sémantique de *ll*. On retrouve cette sémantique dans *lolé* “plonger dans, tremper dans”, *lol* “trempe ou saucée” (issu du verbe *lolé*), *lolo*²⁷ et sa variante

²⁵ **potjolaj* n'existe pas et **dépotjol* est une formation néologique, non encore légitimée dans la langue.

²⁶ De façon très grossière, on peut dire que l'**onomatopée** est un signifiant qui vise à représenter de façon analogique un bruit (*blo*), l'**idéophone** une idée, une notion (*fap*, indiquant la rapidité) et l'**interjection** un sentiment, un affect (*way*, indiquant différents types d'affect : la souffrance, mais aussi, avec reduplication, l'admiration: way ! way ! way !)

²⁷ En guadeloupéen, il s'agit d'une petite épicerie-buvette, donc d'un endroit où on peut acheter et/ou consommer des boissons. Le terme *lolo* en dialecte normand désigne au départ le lait (forme utilisée dans le langage enfantin) et par extension toute boisson.

*lolibann*²⁸ “ le sexe masculin ” tel qu'appelé à tremper dans le milieu humide qu'est le vagin, *lélé* “ instrument culinaire servant à remuer les liquides, agitateur ”, *loli* “ qui louche ”, désigne le mouvement des yeux dans le globe oculaire, *loliyé* “ regarder en louchant ”, *lèlè* “ qui caractérise une personne molle, pour ainsi dire visqueuse, sans charpente), *lòloy*, synonyme du précédent, qui caractérise une personne molle, *lolay*²⁹ (désigne une personne louche, qui “ trempe ” dans des “ situations douteuses ”).

a2- la racine *tk* (avec le même sens qu'en français, ce qui rappelle le lien génétique entre les deux langues) : on trouve *tek*³⁰ “ partie de billes où chaque bille doit heurter les autres ”; *téké* (dérivation à partir de *tek*) “heurter deux verres pour “ trinquer ” On trouve aussi avec la variante *tj* de *t* : *tjak*, *tjok* “ coup de poing ”; *zétok* “pointe qui sert à donner des coups”

a3- la racine *nk* qui implique la notion de nœud: *nouk* “nœud”avec ses dérivés: *noukté* “nouer”, *dénoukté* “dénouer”; *nika* dans *maré nika*, pratique qui consiste à se “nouer” les doigts afin de conjurer le sort; on trouve aussi l'expression *dan monté nika* qui désigne des “dents qui se chevauchent, comme si elles étaient nouées”

a4- la racine *zg* : qui implique un geste avec les doigts : *zig* “ mouvement que l'on fait avec les doigts pour lancer une bille sur une autre dans le jeu de billes ”; *zing*³¹ ou avec redoublement *zizing* “petite quantité indiquée avec le pouce et l'index rapprochés”; *ziginot* “ chiquenaude ”; *zigtok* “chiquenaude, pichenette”, mot qui combine les racines *zg* et *tk*; *zengwennen* “ fouailler avec ses doigts ”), *zengwen*, *zengwinad* “punition, châtiment”

a5- la racine *pch* qui implique une prise avec les doigts : *pich* “pincée”, *pichin* (G), ce dernier mot étant l'équivalent du *toulit* martiniquais), *pichon* “pinçon ”, *pichonnen*, *dékalpich* avec variante *dékalbich*.

a6- la racine *kl* “ qui implique l'idée de brillance³² ”.

Nous avons *klè* “ clair ”, avec ses dérivés *kléré* “ éclairer, briller ”, *klési* “ éclaircir ”, *klété*, “ clarté ” mais aussi *klenklen* (avec sa variante *glenglen* qui désigne des colifichets brillants accessoirement de mauvais goût), *zouzouklérant* également “ colifichet brillant ”, dans la même acception que précédemment, *klendenden* “ luciole ”, (en guadeloupéen)

a7- *bk* qui implique l'idée d'une protubérance faciale. A côté d'éléments qui ont leur correspondants dans les langues indo-européennes (bec) et dont les héritiers se rencontrent en créole (*bektan* “ agressif ”, *bekté* “ agresser ”) on trouve des formations typiquement créoles : *bèkèkè*, formule de dérision qui indique qu'on a rabaissé le caquet à quelqu'un, qu'on lui a cloué le bec³³. A ce terme, on doit aussi associer le mot *bok* désignant “une humiliation, un affront”. L'onomatopée *bok* renvoie elle aussi au bruit de qui correspondrait au fait de casser le bec à quelqu'un. La question se pose de savoir si à cette racine on peut rattacher le terme martiniquais *béké* (avec sa variante *bétjé*³⁴

²⁸ Cet élément *-bann* se laisse pas analyser aisément ., Mais dans la mesure où *lolibann* est une forme hypocoristique de *lolo*, ne peut-on y voir un phatème?

²⁹ Liste à laquelle on pourrait ajouter le guyanais *lélékou* qui désigne une situation difficile dans laquelle on se trouve plongé jusqu'au “cou” c'est à dire, comme cela se dit en martiniquais *owakou*).

³⁰ Si, en en créole, la racine *tk* donne toute une série de mots issus de formes existant déjà dans le français (*toque*, *toquer*, *taquet*, *tiquer* etc.), en revanche, la forme *tek* semble être une création créole. Cela semble indiquer que la dynamique proprement française (éventuellement romane ou même indo-européenne) qui travaille les systèmes lexicogéniques du créole est en liaison étroite avec une autre dynamique, elle purement créole. On rencontre de nombreux cas qui, au delà de la convergence, attestent un véritable processus d'amalgame et/ou de remotivation étymologique d'inspiration populaire.

³¹ Avec variante paronymique *zong* “ongle” c'est à dire petite quantité, l'ongle étant une composante du doigt. On dit aussi an *tì zong*, ou encore an *tì zonzong*

³² On notera que cette racine est commune aux langues indo-européennes et à certaines langues de l'Afrique de l'Ouest puisqu'on a :

- le latin *clarus* “ clair ”, *celeber* “ célèbre, celui qui est amené à la lumière ”

- Selon Dufrenot (2001), le mina (langue véhiculaire de l'Afrique de l'Ouest) *klen* qui signifie la lumière, d'où le terme *azòklengnengnen* signifiant littéralement le feu (*azò*) qui brille (*klen*) alternativement (*gnengnen*). Il s'agit de la dénomination de la luciole qui en créole guyanais est dite *zoukoyanyan*, probablement forme issue de la forme mina.

³³ L'énoncé de cette formule s'accompagne d'ailleurs d'un geste de la main qui suggère le fait de casser le bec. Ce la fait penser à l'autre formule *bèlèlè* qui correspond à une autre gestuelle et qui commente une situation considérée comme ennuyeuse à laquelle on craint de ne pas pouvoir remédier : *Ou kasè vè-a, bèlèlè !*: tu as cassé le verre, quelle catastrophe !

³⁴ La question se pose de savoir si le terme original est *bétjé* (dépalatalisé sous une forme française *béké* ou si la forme originale est bien *béké*, qui évoluera plus tard en *bétjé*.

qui constitue une évolution plus récente, liée au développement de la palatalisation en martiniquais) qui désigne le maître (le colon blanc).

a8- *bl* qui implique la notion de mouvement, notamment circulaire. On trouve des mots d'origine indo-européenne attestés en français (boule, bal, balle, ballistique, bringuebaler etc.) mais aussi des formations typiquement créoles *blip* idéophone indiquant un mouvement de chute, *blo*, *blogodo*, *blengendenng* (ces mots étant une onomatopée (traduction du bruit de la chute) et un idéophone et constitue aussi des substantifs désignant aussi un bruit). On a le verbe *bligidi* "vaciller" avec (sans le phonème *l*) la forme *bigidi* "bafouiller, bégayer". On trouve *bouloko*³⁵ "balourd, maladroit, qui "mentalement" chute". On trouve aussi, en guadeloupéen *bòlò* (G) "le ventre de la femme enceinte", avec une nuance péjorative.

A9- *bb* notion liée à la production de paroles futiles ou non signifiantes. On trouve aussi bien des mots d'origine indo-européenne attestés en français (bébé, babil, babillage, babiller, babines) que des mots de formation créole (*baboul* "blague", *bèbè* " personne considérée comme sotte parce que, étant sourde-muette, elle ne peut prononcer des sons signifiants").

b) succession de racines onomatopéiques/idéophoniques

- *zg + tk* : *zigtok* "chiquenaude"

c- amalgame de racines onomatopéiques/idéophoniques

- *bl + ll*

bililik " complication, embrouille dans laquelle on est plongé" (vérifier !); *bèlèlè*, formule à travers laquelle on commente une situation ennuyeuse qui semble rédhibitoire;

d- succession de thème et de racine onomatopéique/idéophonique

chèlèlè, désigne un comportement effervescent (*chèlè-* étant une transformation de *chalè* "chaleur") de quelqu'un qui manifeste un enthousiasme exagéré envers une cause ou une personne.

e) la dérivation

- affixale

- par composition

f) le changement de sens (restriction, amplification, mutation)

g) l'emprunt

Tout mot français étant potentiellement créole (Bernabé, 1978), l'emprunt au français est un processus qui s'inscrit dans le fonctionnement courant de la diglossie. La question qui se pose ici est alors celle non pas de la pénurie mais du trop plein.

3.3. *le patchwork*

Il suffit d'observer les créoles des Petites Antilles et de la Guyane pour se rendre compte qu'ils présentent des similitudes et des différences qui en font un véritable " patchwork ". En effet, à ne considérer, à titre symbolique, que le fonctionnement de l'article défini, on constate ceci :

1) en contexte non nasal : la forme longue *la* et la forme brève *a* fonctionne en martiniquais en fonction de contextes phonétiques, tandis que le guadeloupéen ne connaît que la forme longue et le guyanais la forme brève.

³⁵ Ne faut-il pas ranger parmi les phatèmes les éléments comme *-ko* qui résultent d'étymologies populaires. En effet, dans le mot *bouloko* "rustaud, lourd, balourd", formé à partir de *boul* n'y a-t-il pas contamination avec le terme *bitako* ou la séquence *-ko* n'est pas un suffixe relevant d'un processus morphologique créole mais constitue la syllabe finale du mot espagnol *habitaco* qui désigne le " paysan ", le " rustre "? Mais cette séquence *ko* est remotivée et récupérée dans un mot comme *zoko* (qui désigne un balai usé jusqu'à l'os; on dit aussi " *balé zo* " pour désigner un balai dont il ne reste plus qu'un moignon). Ce suffixe alterne avec le suffixe *to* qu'on trouve dans *tet zoto* terme péjoratif qui désigne une femme qui, n'ayant pas de cheveux, n'a que les os de la tête. On aussi *zotobré* (mot haïtien désignant un personnage important, ou *kolonn zotobral*, expression guadeloupéenne qui désigne la colonne vertébrale)

2) en contexte nasal : le guyanais et le martiniquais connaissent une forme nasalisée (*an* en guyanais et *an/lan* en martiniquais) tandis que le guadeloupéen ignore totalement la nasalisation (on a toujours *la*).

On pourrait, bien sûr, trouver de nombreux cas où le créole guadeloupéen et martiniquais s'opposent ensemble au créole guyanais. En tous cas, cet effet de patchwork justifie la nécessité de tirer parti des aspects complémentaires des divers créoles, et cela bien au-delà, des aspects morphosyntaxiques, en ce qui concerne le lexique lui-même. Il apparaît dès lors avec évidence que l'existence d'un CAPES transversal³⁶ (voir à ce sujet Bernabé et Confiant, 2002) est précisément de nature à permettre la prise en compte de la diversité et de la complémentarité des créoles, source et cadre institutionnel et didactique d'une véritable mutualisation. Grâce à l'École, les créoles ne resteront pas fermés sur eux-mêmes. Bien au contraire, leurs "marchés" respectifs auront occasion à s'interpénétrer, ne serait-ce que dans leur formes écrites.

4. APRES LE DUEL, A QUELLES CONDITIONS ET A QUEL PRIX LE DUO DES LANGUES?

Chacun sait que l'expression "guerre des langues" est tout à la fois une métaphore et un alibi. En effet ce ne sont pas les langues qui sont en guerre, mais les sociétés qui les utilisent à des fins conflictuelles, comme cela se passe aussi s'agissant des religions. La dimension polémique des langues est d'autant plus paradoxale que ces dernières sont des auxiliaires de la communication et du commerce au sein de l'espèce humaine. Il n'est cependant pas faux d'affirmer que les langues sont investies de statuts symboliques qui font qu'elles sont aussi de vrais instruments de guerre et de domination de groupes humains sur d'autres. La situation de diglossie dans les pays créolophones est directement héritière des situations provoquées par le rapt et la mise en esclavage d'Africains, la plupart du temps coupés de leurs langues et de leurs cultures d'origine.

Compte tenu du passage de la modalité hétérotopique de la diglossie à la modalité homotopique, il ne saurait donc être question ni de prôner la promotion de la langue créole au détriment de la langue française, chimère d'autant plus ; ni de viser à une quelconque purification linguistique des langues créoles, fantasme qui contreviendrait au fait que ces langues, avec ou malgré leur composante africaine, sont des idiomes néo-romans et que, à ce titre, rien n'est plus normal que de les voir partager un vaste parentage avec l'ensemble de ce domaine génétique. A cet égard, il convient, précisément, de sortir du tête-à-tête malsain du créole et du français et, par là même, du cadre étroit de la "gallicité" pour élargir le spectre des homologues et des contrastes à la romanité. Élargir la perspective de la comparaison des langues nous indique que la proximité des structures lexicales (sinon lexicologiques) des créoles avec la langue européenne-mère (le français) existe aussi entre des langues collatérales comme espagnol, italien, français, portugais, roumain, et anglais (pour son versant roman) etc. Pour un nombre important de termes du vocabulaire abstrait, on peut noter entre ces derniers idiomes une telle homologie lexicale que, si le créole y était associé dans un tableau comparatif général, il n'apparaîtrait plus, s'agissant de cette même strate linguistique, comme marqué d'une francisation outrancière. En d'autres termes, la perspective pan-romane est de nature à relativiser les représentations socio-symboliques des locuteurs créolophones sensibles à la décréolisation-francisation de leur créole et à les inscrire dans une vision plus équilibrée du rapport des langues entre elles. Cela dit, s'agissant non plus du vocabulaire abstrait, mais du vocabulaire fondamental³⁷, on trouverait *mutatis mutandis* un degré beaucoup moindre de proximité lexicale, alors

³⁶ La conception, voire l'opportunité de ce concours a fait l'objet d'une polémique avec les contradicteurs du GERECE-F qui, n'ont eu d'autre issue que de tenter de récupérer la direction de ce CAPES, sans pour autant adhérer à nos thèses et nos pratiques, leur idéologie conservatrice leur rendant quasi impossible une telle conversion.

³⁷ Selon Gougenheim (1961)

que le créole, dans ce cas de figure, resterait partagé entre une tendance à la spécificité et une autre, de plus en plus forte, à l'alignement sur la dynamique lexicale du français, langue dominante. Jacques Coursil (1999) parlant du créole comme "langue muette" reprend et argumente une telle assertion.

L'appréciation traditionnelle du concept de franglais mérite d'être revisitée. En effet, malgré les appréhensions des pourfendeurs du franglais, deux remarques s'imposent : d'une part, le lexique français n'est affecté que de manière très marginale par l'influence de l'anglais, d'autre part, les adversaires francophones du franglais semblent ignorer que si ce même franglais a un versant français, il a aussi un versant anglais dans lequel le nombre de mots français employé par les anglophones est loin d'être insignifiant et est même supérieur au nombre de mots anglais empruntés par le français. Le "Frenglish" ne semble correspondre à aucune appréhension de la part des Anglo-Saxons.

Rappelons, cependant, que contrairement à ce qui se passe pour le franglais ainsi réévalué dans son statut de réelle bi-latéralité et d'interaction langagière au sein d'une Europe unie reliée aux Etats-Unis, la réalité lexicale, voire syntaxique et rhétorique du créole, est marquée dans ses strates les plus profondes par la francisation-décréolisation, mécanisme totalement unilatéral. On ne saurait, par conséquent, imaginer une politique d'aménagement linguistique du créole qui fasse l'impasse sur un tel état des lieux, même si les solutions proposées peuvent diverger. L'aménagement linguistique, on le sait, n'est pas une discipline dont la mesure soit strictement scientifique : elle fait aussi intervenir des données d'ordre politique voire politicien, et idéologique, c'est-à-dire subjectif, comme toute pratique ayant pour objet des biens d'utilité publique.

Le mouvement de plus en plus rapide de la décréolisation est gouverné par un indéniable principe d' "assimilation" que d'aucuns, à la suite de l'Américain Hall (1966), disent mortifère parce qu'inexorablement inscrit dans le processus de la créolisation elle-même. Mais rien ne prouve que ce mécanisme, qu'il est impossible de nier, compte tenu des données sociolinguistiques qui le supportent, ne puisse être enrayé, voire considérablement jugulé, dès lors que les langues créoles, cessant d'être stigmatisées, sont enfin considérées comme devant participer officiellement à la production d'une identité. En la matière, l'École, quel que soit le pays ou le groupe où elle opère, a pour rôle de développer en chaque élève sa capacité à "respecter" la structure de sa langue, mais aussi sa vocation à l'inventer, c'est-à-dire en être en permanence le "co-créateur", compétence qu'il ne peut mettre en œuvre que dans le cadre d'une véritable pratique d'écriture. L'utilisation artistique de la langue ne doit pas être le fait des seuls écrivains offerts à la consommation passive de générations d'élèves sommées d'être admiratives. S'agissant de nos pays, on comprendra que la vocation créative devra nécessairement prendre un relief particulier, car l'élève et l'étudiant "créolographes"³⁸ se trouvent confrontés au même paradoxe que l'écrivain créolisant qui doit construire sa langue en même temps que l'objet de son discours (Bernabé, 1980).

L'absence de modèle normatif fait que l'ensemble des écrivains se trouvera dans une situation sinon identique, du moins présentant certaines homologues avec celle de la génération historique des enfants d'esclaves, sommés de construire à neuf le créole, en un mot de faire oeuvre de création³⁹. Toutes choses égales par ailleurs, les conditions d'une nouvelle créolisation sont réunies, au sein de l'École. On peut risquer le terme de "néo-créolisation" pour caractériser le processus qui devrait avoir cours. Situation inconfortable certes, mais expérience hors du commun, dont il importe que la pédagogie scolaire prenne la mesure et par laquelle elle peut valoriser la nouvelle discipline que constitue le créole.

³⁸ Comprendre par là : amenés à écrire le créole.

³⁹ L'étymologie latine du mot "créole" renvoie, rappelons-le, à la notion de création comprise dans le verbe "creare" (créer) dont les dérivations ont abouti au mot portugais "criollo" duquel est issu, par des médiations successives, le mot "créole".

5. DE L'AMENAGEMENT LINGUISTIQUE : GRANDEURS ET SERVITUDES, REALITES ET UTOPIES

Il importe donc que, à la chiquenaude initiale donnée par les aménageurs linguistiques⁴⁰, fasse suite une prise en main, par la communauté des parlants et des écrivains, du destin de ces langues, patrimoine sans cesse à enrichir et à ouvrir aux défis de l'avenir. On aura compris que toute langue s'inscrit dans le temps long, surtout quand il est question de solliciter des mécanismes dits naturels, par opposition aux mécanismes artificiels qui sous-tendent des constructions langagières comme, par exemple, l'espéranto. Une mission incontournable est dès lors assignée à l'École ? Cette dernière se doit d'entretenir une liaison organique non seulement avec les instances de médiation (journalistes, écrivains, cinéastes, publicistes, etc.) mais encore avec le corps social qui est partie prenante de toute dynamique linguistique.

6. DISTINCTION DES PLANS DE LA LANGUE ET DU DISCOURS

Le phénomène de capillarité dont il a été question ci-dessus fonctionne, rappelons-le, de manière quasiment exclusivement unilatérale⁴¹. Assurant la circulation du lexique français dans l'énonciation créole, elle est donc telle qu'on peut difficilement parler de néologie, les frontières entre créole et français étant discursivement brouillées. Ce brouillage est amené à s'intensifier d'autant plus que la diglossie traverse de plus en plus les locuteurs au lieu de partager la société⁴² en strates différenciées du point de vue de la compétence linguistique. Cependant, si au plan discursif, il y a continuité entre français et créole, il n'en va pas de même si on se place du point de vue de la langue. Il est, en effet, possible, quoique ardu et problématique, de calculer le parcours de la dérive, d'établir des frontières, au plan de la langue, ces frontières fussent-elles flottantes, sujettes à caution et fortement marquées de subjectivité.

On notera que c'est la distance dérivationnelle au sens génératif du terme (aux plans phonologique, morphosyntaxique, lexicale, sémantique ou rhétorique) qui sert assurément de fondement à une théorie du contraste optimale, remplaçant la notion de déviance maximale (Bernabé, 1983). Mais il convient de faire attention à ce que, pour un locuteur donné, le sentiment intime de l'identité créole d'un item n'est absolument pas fonction de la **distance dérivationnelle** (Bernabé, 1983) de cet item par rapport à la langue française, laquelle représente le niveau acrolectal de l'écosystème créole français. À confondre **identité basilectale** et écart par rapport à l'acrolecte, on risquerait de ne pas prendre la mesure de la subjectivité des locuteurs⁴³ et même de l'attachement que ces derniers ont pour des formes perçues par le linguiste comme acrolectales mais auxquelles ils confèrent une légitimité, elle-même fondatrice de leur identité énonciative. Le sociolinguiste Lambert-Félix Prudent (1981) ne dit pas autre chose quand il avance le concept d'**interlecte** (qui, d'une certaine manière, fait d'ailleurs double emploi⁴⁴ avec celui de " mésolectes " imputable à Bickerton, 1975) pour rendre compte, dans une perspective qu'il veut, à juste titre, réaliste des productions du créole

⁴⁰ Il convient, à cet égard, de garder à l'esprit la profession de foi de Raphaël Confiant (2001) qui, dans son *Dictionnaire des néologismes*, revendique, en tant qu'écrivain, le droit de proposer des mots, l'usage se chargeant de faire le tri.

⁴¹ Il est très important de souligner que, quand des mots créoles sont intégrés à une pratique discursive menée en français standard, on ne peut guère avoir affaire qu'à un effet de code-switching (ou alternance de code). Quand, au contraire, la continuité discursive créole-français s'assortit d'une discontinuité, au niveau de la langue, on se trouve alors dans le cas de figure du français dit régional, avec importation de structures créoles. Le français régional constitue, en quelque sorte une " zone-tampon ", entre créole et français et se distingue, par là même, du français standard. En d'autres termes, l'importation de structures françaises dans un énoncé créole ne remet pas en cause la créolité de cet énoncé mais le même phénomène en sens inverse n'aboutit jamais à la production d'un énoncé considéré comme français. Cette asymétrie entre créole et français standard est le corrélat naturel du caractère unilatéral des échanges entre les deux langues.

⁴² Il y a lieu de rappeler le contenu de la note 7 précédente concernant le passage de la **diglossie hétérotopique** des origines à la **diglossie homotopique** d'aujourd'hui.

⁴³ Pour qui spécificité et authenticité ne sont pas nécessairement et immédiatement conçus comme synonymes d'écart par rapport à une norme dite acrolectale.

⁴⁴ Sauf à définir l'interlecte comme étant l'ensemble qui recueille les mésolectes, termes toujours employés au pluriel par son auteur Bickerton.

ordinaire. Ce concept d'interlecte, complété, quelques années plus tard par celui de **macro-système** créole-français (Prudent, 1997), présente quelque analogie avec mon concept d'**écosystème** créole-français (Bernabé, 1989), mais s'en distingue nettement du point de vue des analyses et surtout des actions d'aménagement qu'il autorise. La vision de Prudent, sous réserve d'une investigation plus approfondie, me paraît statique, alors que toute réalité linguistique est dynamique. On ne voit pas en quoi un macro-système est de nature à résoudre (ce que, apparemment Prudent ne cherche pas à faire) la problématique de la création néologique et la prise en charge du créole dans un projet de développement à la mesure des enjeux ouverts, en l'occurrence, par le CAPES de créole, compte tenu notamment du caractère transversal dudit CAPES.

Mes propositions, je le redis, envisagent un développement des créoles qui, sans les couper de leur mouvance romane, leur assigne un profil qui ne soit plus tributaire de la "décréolisation maximale de fait". Rien n'est donc plus important que de situer l'activité néologique au cœur de besoins provoqués par l'ouverture de nouveaux champs d'expression⁴⁵, mais non pas comme lubie de linguiste à visée purificatrice. Si tant est que tenter de retrouver les processus qui fondent une dynamique linguistique créole soit un indice de purification. Il n'empêche que la frontière est très mince qui sépare une **visée développementale intégrée et intégrante** d'une projection individuelle ou oligarchique purement libidinale. L'aménageur en espace créolophone, pour d'évidentes raisons d'éthique langagière, doit rester particulièrement vigilant devant pareil risque.

7. NORMALISATION ET STANDARDISATION.

Les limites à assigner à une action de type autoritaire en matière d'aménagement linguistique ressortissent à l'opposition qu'il convient d'établir entre processus de **normalisation** et processus de **standardisation**⁴⁶ (avec toutes ses étapes antérieures, mises évidence, rappelons-le, par Diaz, Ludwig, Pfänder, Stefan, 2002). Il y a lieu d'entendre par normalisation la pratique qui consiste, pour un pouvoir donné, à produire une norme censée devoir être suivie par les membres d'une communauté donnée. Toute normalisation est, en son principe même, subjective et porte un projet autoritariste. Elle n'est censée être efficace qu'aussi loin que s'étend le champ de sa compétence. Consubstantielle à l'activité langagière de la masse parlante, la standardisation, au contraire, est objective et pourvue d'une autorité exempte de toute visée autoritariste. La standardisation est le mouvement même de la langue tel qu'elle résulte des diverses contraintes et conjonctures qui en déterminent le profil synchronique. En d'autres termes, une normalisation n'a de chance d'être efficace que pour autant qu'elle ne heurte pas de façon frontale les phénomènes de standardisation. De toute façon, qu'il y ait convergence ou divergence des mécanismes de normalisation et de standardisation, cette dernière a toujours le dernier mot. Cela dit, il convient de ne pas confondre normalisation et **norme**. Toute norme ne découle pas nécessairement d'une activité de normalisation. Les processus de standardisation peuvent, en effet, déboucher sur un phénomène de **crystallisation**, lequel se définit comme le processus travers lequel un ensemble de formes linguistiques échappe au flux perpétuel de la variation et se constitue candidat à la norme. Sans cristallisation, il ne peut y avoir constitution d'une norme.

Le recours au pouvoir régalien d'Etat et/ou à la puissance d'un imaginaire symbolique ne suffit pas à mettre les phénomènes de standardisation en convergence avec les vœux des aménageurs linguistiques. A titre d'exemple, on citera le mot "bouteur" proposé, sous la présidence de Valéry

⁴⁵ Le CAPES de créole est précisément un démultiplicateur considérable des besoins liés à l'ouverture de nouveaux champs d'expression pour le créole.

⁴⁶ C'est en vertu d'un regrettable anglicisme qui ne distingue pas entre "normalization" et "standardization" que la presque totalité de la communauté scientifique est, selon moi, victime d'une erreur d'appréciation de deux phénomènes sociolinguistiques tout à fait distincts, parfois convergents, parfois divergents : la normalisation et la standardisation.

Giscard d'Estaing, par les terminologues officiels de la République Française, pour remplacer le mot "bulldozer" jugé trop anglo-saxon. Au plan socio-symbolique, le terme de "bouteur" disposait pourtant d'atouts considérables, puisqu'il s'ancrait dans un imaginaire français très puissant, marqué par l'action politique de Jeanne d'Arc, soucieuse de "bouter" les Anglais hors de France. Mais force est de constater que, à ce jour, personne n'emploie, en situation, le mot "bouteur" en lieu et place de "bulldozer". Cela indique assez les limites, en vue d'une convergence entre les deux pratiques, du recours aux forces irrationnelles, et bien souvent idéologiquement médiatisées, du symbole et de l'imaginaire. Cela signifie qu'il convient de chercher ailleurs les voies et moyens d'une prise en charge de la néologie (forcément marquée du sceau de la normalisation, discrète ou pesante, habile ou stupide) dans le mouvement naturel de la langue (gouverné par la standardisation). L'exercice, s'agissant des zones créoles n'est pas aisé, surtout quand des enquêtes épilinguistiques⁴⁷ banales révèlent que, pour la grande majorité des créolophones, entre deux formes proposées, celle qui apparaît comme étant la plus esthétique⁴⁸, c'est celle qui est la plus proche du français. Cela signifie que, en situation de diglossie français-créole, standardisation et décréolisation sont, dans les faits, un seul et même phénomène : l'évolution des formes du créole (tous registres compris) se fait en fonction de représentations inconscientes qui accordent à la sphère linguistique du français un prestige écrasant par rapport à la sphère créole.

8. LOGIQUE NATURALISTE OU ARTIFICIALISTE?

Il convient d'indiquer que, si le processus néologique devait déboucher sur une production de type "espéranto", on dépasserait la limite extrême de la dynamique naturaliste pour entrer dans une logique artificialiste. Dans le même mouvement on créerait une discontinuité à la fois au plan de la langue et au plan du discours. En clair, on déboucherait sur une autre langue que la langue initiale. Distincte de celle présidant à l'émergence d'une koïné⁴⁹, la démarche "espérantiste", même si elle emprunte à diverses langues, n'est pas une démarche de créolisation : elle procède non pas de la rencontre concrète, *in vivo*, pourrait-on dire (issue d'une mise en relation historique) de langues diverses, mais d'une élaboration faite *in abstracto* (on pourrait même dire *in vitro*) opérée par un logothète (ou fabricant de langue) à partir de sa compétence de plusieurs langues différentes. C'est pourquoi le fait de butiner dans les différents créoles pour créer un espéranto⁵⁰ à vocation universalisante produirait tout sauf du créole. Or le but de la néologie volontariste (par opposition à la néologie involontaire qui débouche sur l'emprunt systématique et généralisé au français) est véritablement d'adapter le créole aux exigences de nouveaux champs énonciatifs et non pas de créer une langue qui, en fin de compte étrangère aux créolophones eux-mêmes, serait une cause d'aliénation et de perturbation plutôt qu'une source de promotion et d'épanouissement. Si tant est, du moins, que pareille construction linguistique ait quelque crédibilité et ait quelque chance de participer à l'indispensable offre que fera naître la nouvelle donne scolaire générée par le CAPES de créole.

Tous ces points de vue ayant été précisés, une logique (que l'on qualifiera de naturaliste) de développement-aménagement de la langue, par opposition à une logique artificialiste (que l'on qualifiera, pour aller vite, d'espérantiste, devra situer la démarche néologique dans une alternative

⁴⁷ C'est-à-dire, rappelons-le, les représentations que le locuteur se fait de la langue.

⁴⁸ Mini-enquêtes faites par des étudiants de maîtrise de Langue et cultures Régionales créoles, en 2000-2001, à partir d'items phonologiques et lexicaux. Les enquêtes ont été menées dans les zones urbaines et rurales : auprès de collégiens, de lycéens, d'étudiants, d'enseignants (primaire, secondaire, supérieur) de la Martinique. Il est intéressant de noter que les mêmes locuteurs peuvent trouver qu'un item "fait plus créole" que tel autre, mais que ce dernier est majoritairement considéré, par eux, comme esthétiquement supérieur du point de vue de la langue. Il convient de préciser que les items proposés sont des variantes attestées, donc, en aucun cas, des formes suspectes de néologie. Cela montre assez qu'il y a un divorce, d'une part, dans la prise de conscience du phénomène de décréolisation et, d'autre part, dans l'appréciation de la décréolisation elle-même (catastrophe ou, au contraire, mécanisme objectif n'appelant aucun commentaire particulier).

⁴⁹ Ce terme désigne, rappelons-le, le résultat de la convergence de divers dialectes en une parlure commune.

⁵⁰ Ce que je qualifie de syndrome espérantiste

dont il importe de préciser les termes et les enjeux. Il convient, tout d'abord, de rappeler les deux types de procédures néologiques qui existent, à savoir, la néologie de forme et la néologie de sens.

- Le premier concerne la modification d'un élément lexical existant, par le recours à un système de dérivation phonologique (effacement, adjonction, transformation de phonèmes) ou morphologique (préfixation, suffixation, composition).

- Le second concerne la modification du sens (restriction, élargissement, substitution par calque ou par tout autre procédé) d'un item lexical donné. Pour illustrer le cas de la néologie de sens, on peut, par exemple, citer des mots créoles *zizitata* et *djigidji* qui désignent tous deux la même réalité : un animal mythique qui bouge constamment. Appliqué à un humain, les mots *zizitata* et *djigidji* désignent une personne qui a la "bougeotte". Mais rien n'empêche de les appliquer, par extension sémantique, à la réalité d'un être ou d'un objet qui est le jouet des circonstances (physiques ou psychologiques), ce que le français désigne par le mot "ludion". En d'autres termes, l'extension métaphorique de ces deux mots pourrait alors, dans le cadre d'un créole réactivé, remplacer le mot français *ludion*, pourtant parfaitement vraisemblable dans une énonciation courante en "créole *tjòlòlò*" (soit sous la forme à dérivation phonologique zéro (autrement dit, sans différence d'avec le français) : *ludion*, soit, sous la forme déviante⁵¹ : *lidion*).

9. GESTION DU CONTRASTE OPTIMAL

C'est donc à partir de telles orientations qu'il importe de bien situer la notion de **contraste optimal** applicable non pas à la production immédiate du créole mais à l'énonciation différée. Précisément, l'énonciation différée pourra, en retour et à force de travail, influencer le profil de l'énonciation spontanée. C'est, d'ailleurs, en cela que consiste la dialectique de l'écrit et de l'orale dans les pratiques individuelles. Les débouchés de cette notion sont, en fait, stylistiques.

Dans un dictionnaire néologique du créole à usage scolaire, les conditions d'un choix doivent être offertes à l'élève (du créole le plus francisé au créole le plus contrasté), même si, dans un deuxième temps, des instructions, issues d'une instance d'orientation de la discipline "créole" interviennent pour réguler et définir les règles d'un certain bien dire, au sein des diverses activités académiques. Aucune langue, support d'une activité scolaire à un haut niveau d'intellectualité, n'a d'ailleurs jamais échappé à un certain cadrage, même s'il y a lieu de souhaiter que ce cadrage ne résulte pas d'une action autoritariste. C'est dans une telle perspective qu'il importe de bien situer la notion de contraste optimal.

Il importe de définir les caractéristiques tout autant que les procédures qui sont de nature à rendre la néologie opératoire pour la communauté linguistique. A cet égard, deux options peuvent être mises en évidence : d'une part, l'activation des réseaux lexicogénétiques créoles et, d'autre part, la mise en œuvre de la vraisemblance néologique, qui est une démarche empirique et a posteriori.. Cette dernière consiste à vérifier dans l'imaginaire collectif de la langue créole, les créations néologiques, de quelque mécanisme que ces dernières relèvent. A cet égard, de pures inventions peuvent parfaitement être acceptées par le locuteur de base, précisément parce qu'elles obéissent aux règles d'acceptance relatives à la langue en question. Par exemple, *akontrilanm* ou *livandri*, *owonzon* avec les sens respectifs de "à rebours", "librairie" et "environ" sont de pures inventions parfaitement

⁵¹ La compétence écolinguistique du créolophone a intégré une règle, parmi d'autres, selon laquelle au phonème /y/ du français correspond le phonème /i/ du créole. Cette règle relève de ce qu'on peut appeler un **stéréotype de créolisation**. C'est là, le prix de la "douane" linguistique payée par les items français relevant de cette règle de stéréotypie, pour être naturalisés créoles. Le mot "naturalisation", est, en l'occurrence, très important car, une fois qu'ont opéré les règles de stéréotypie, le mot créole obtenu apparaît comme naturel. Cela ancre le locuteur créolophone dans l'idée que la francisation du créole est un mécanisme qui situe son action dans le domaine des "choses naturelles". Toute contestation de cet ordre des choses linguistique apparaît comme une intervention "contre-nature", donc à proscrire.

acceptées par un public de capésiens de créole (promotion 2002-2003) de l'université des Antilles et de la Guyane. Inversement des dérivations faisant intervenir des suffixes existants dans la langue peuvent être impitoyablement rejetées par le locuteur de base, comme ce fut le cas, par exemple, pour *savantiz*, ayant le sens de " science " avec le suffixe *iz* et l'adjectif *savan* (fr : " savant "). Pourtant on trouve attesté dans la langue : *vayantiz* (fr : vaillance) à partir de l'adjectif *vayan* (fr : " vaillant ").

10. MUTUALISATION DES CREOLES

Les remarques qui précèdent nous rappellent une donnée structurelle essentielle du **contact écolinguistique** créole-français, donnée selon laquelle tout mot français est potentiellement créole, l'inverse n'étant pas vrai. Ce phénomène de "**capillarité unilatérale**" fait que le vocabulaire français, ainsi qu'on l'a vu précédemment, vient spontanément combler les lacunes lexicales du créole. (donner un exemple de quelques lignes).

Il y a lieu distinguer le développement autogène de la langue (qui est donc un mécanisme propre, ancré dans une dynamique naturelle, c'est-à-dire dans laquelle l'action humaine est inconsciente) d'un développement-aménagement qui supposerait une intervention consciente et intégrant des procédures plus ou moins artificielles). Entre le développement naturel des langues dites naturelles et la mise en œuvre de langues artificielles, dont l'espéranto constitue un bon exemple, il y a lieu d'envisager une voie médiane, celle qui consiste à actualiser, au prix de quelques **artefacts**⁵² parfaitement repérables et reproductibles, les riches virtualités des langues créoles en tentant de combler leurs lacunes à travers un système, le plus vaste possible, de **mutualisation** reposant sur la rencontre et le partage entre les divers créoles.

La mise en connexion la plus large possible des différents créoles entre eux inscrit donc ces derniers dans une osmose qui ne peut qu'être utile au but visé. On l'aura compris, la mise en relation des locuteurs entre eux est une nécessité *sine qua non* pour l'action néologique. Il ne s'agit pas tant d'importer des mots d'un point donné de l'aire créole, que de créer les conditions permettant aux locuteurs d'un créole donné de générer ou, à défaut de pouvoir assumer, le processus néologique qui vient combler soit depuis l'extérieur (néologie extéro-centrée), soit de l'intérieur même du créole en question (néologie intéro-centrée) les lacunes de sa compétence lexicale, confrontée à des besoins nouveaux et urgents⁵³ d'expression. D'ailleurs, chez certains écrivains créolisants, notamment Monchoachi, on note un recours spontané et généralisé et parfaitement transparent (au plan communicatif) à cette mutualisation. En témoigne la récente traduction, en 2003, par cet écrivain martiniquais de la pièce de Beckett, *Fin de partie*. À titre d'exemple, dans cette pièce, les mot *biten* (guadeloupéen) et *bagay* (martiniquais) (équivalents du français " chose ") sont, par exemple, utilisés comme synonymes. L'Ecole peut, a fortiori, à travers écosystème qu'elle crée, favoriser la mise en contact des créoles par le truchement des locuteurs eux-mêmes. On aura affaire alors à une pratique non pas *in abstracto* mais *in vivo*.

Les modalités de cette mutualisation doivent faire l'objet de protocoles visant à mettre les élèves au contact de créoles différents du leur, ne serait-ce qu'à l'écrit. Aujourd'hui, avec le pouvoir communicatif inédit des médias renforcés par Internet, avec l'existence d'un CAPES de créole fédérateur, peut-on seulement imaginer que tous ces créoles resteront ancrés à jamais dans leur relatif isolement consubstantiel, au demeurant, aux phénomènes de la créolisation dite historique ? N'y a-t-il pas lieu, au contraire, de penser que s'ouvre désormais une nouvelle ère de créolisation, non plus

⁵² Comprendre par là des artifices d'ordre morpholexical permettant de générer, de façon féconde, des champs lexicaux.

⁵³ L'urgence est une donnée très importante en ce qui a trait à la logique des processus qui intéressent les langues créoles (au plan de leur genèse collective comme de leur production individuelle).

régionale mais mondiale, dans laquelle les données seront radicalement différentes de ce qu'elles étaient dans le mode précédent ?

EN GUISE DE CONCLUSION OUVERTE

La situation de minoration linguistique du créole dans le cadre de la diglossie a été un frein à la scolarisation de cette langue. De ce fait, le phénomène prise de conscience des règles de la compétence a été jugulé. D'ailleurs, à l'écrit, il demeure encore relativement restreint, malgré l'accroissement des descriptions grammaticales. Le locuteur créole a donc un sens très limité des potentialités de sa langue et une aptitude faible à percevoir la complexité des réseaux qui structurent les faits de langue, quel qu'en soit le registre, y compris en ce qui a trait au lexique créole. De plus, le caractère composite de la compétence lexicale, en renforçant une représentation patoisante de la langue, n'a fait que maintenir la compétence linguistique du créolophone de base dans le filet d'un certain campanilisme. Le paradoxe des langues créoles est tel que ces idiomes sont le résultat de contacts de langues mais que, à part la Guyane, les créoles entre eux ne sont que peu en contact⁵⁴. Le cas guyanais⁵⁵ reste un cas assez rare dans le monde créole. En sorte que les langues créoles, en dehors de l'espace guyanais, ont eu des contacts trop limités pour que se développent des interactions pourvoyeuses d'une quelconque conscience linguistique macrostructurelle. L'École, à travers le CAPES de créole, peut changer la donne, à condition que la définition de ce concours ne reste pas fermée aux approches développées dans le présent article.

On l'aura compris, l'objectif fondamental de l'aménagement linguistique du créole est non pas tant de fournir un corpus lexical à consommer (même s'il y a urgence à bénéficier d'un tel équipement) qu'une mise en exergue des potentialités de cette langue, lesquelles, associées à une ingénierie morpholexicale⁵⁶, soient en mesure de produire, à partir d'une compétence néologique acquise, une **réactivation** et un **redéploiement** féconds dans la suite des générations. Le locuteur en tant que co-créateur de sa langue est placé au centre d'un dispositif dont l'une des caractéristiques essentielles sera de le mettre en mesure de tirer partie du phénomène que j'ai décrit comme étant une "compétence éclatée" (Bernabé, 1983). Il ne saurait être question, à proprement parler, de réappropriation dans la mesure où c'est le mécanisme d'appropriation lui-même qui fait problème. Cette appropriation est envisagée dans la double perspective micro- et macrodialectale. La première concerne chaque dialecte créole dans sa diversité et la seconde à l'ensemble des dialectes créoles d'une même zone (Atlantique ou Océan Indien), voire à la totalité constituée (pourquoi pas) par l'ensemble des créoles à base lexicale française.

BIBLIOGRAPHIE

- Beckett, Samuel, 2003.- *Jé-a bout*, traduction de *Fin de partie* par Monchoachi, Editions New Legend, 69 p.
- Bernabé, Jean, 1977.- " Recherche sur le créole spécifique. I. La désignation du corps humain ", dans *Espace Créole*, n° 2, Fort-de-France : GEREC.

⁵⁴ Le seul pays où le contact entre un nombre très important de créoles soit porté à un niveau élevé est la Guyane : en plus du créole Guyanais, les migrations successives ont fait se côtoyer tous les créoles antillais, ainsi que des créoles à base anglaise (les créoles bushi-nengue) et même, celui de la Réunion, avec l'installation de fonctionnaires.

⁵⁵ La déguyanisation du créole guyanais est un mouvement assez avancé dans les couches les plus jeunes de la population de la Guyane. Les traits traditionnels du créole guyanais sont à ce jour assez bien établis (voir là ce sujet divers travaux tels ceux de Contout (1973), Saint-Jacques Fauquenoy (1972), Schlupp (1997) pour être présentés comme modèle aux générations d'élèves. Mais la dynamique de néocréolisation qui est à l'œuvre en Guyane est telle que l'on ne peut poser la problématique de la déguyanisation dans les mêmes termes que ceux de la décréolisation-francisation, laquelle poursuit son action sur l'ensemble des créoles. Car, on l'aura compris, la déguyanisation-francisation est différente d'une autre déguyanisation, liée à l'influence des autres créoles. Mais cette influence n'est pas à sens unique puisque les créoles non-guyanais, sont, en Guyane, influencés par le créole guyanais.

⁵⁶ Une des visées de l'enseignement de la lexicologie créole dans le secondaire et dans le supérieur doit être de transmettre les acquis de cette ingénierie. La notion d'imaginaire linguistique doit être sollicitée.

- , 1978.- “ A propos de la lexicologie créole ”, dans *Espace Créole n°3*, Fort-de-France, GEREC, Centre Universitaire Antilles-Guyane, p. 87-100.
- , 1980.- “ Créole et production romanesque ” dans *Espace créole n° 4*, Paris : Editions Caribéennes, pp.109-115.
- , 1983.- *Fondal-natal. Grammaire basilectale approchée des créoles guadeloupéen et martiniquais*, 3 vol., Paris : L'Harmattan, 1559 p.
- , 1989.- “ Réflexions pour une glottopolitique des aires concernées par le créole : approche du cas guyanais ”, dans *Les Exposés du CRESTIG, n° 2*, “ La créolité, la guyanité ”, Guyane, Cayenne, CRESTIG, Ville de Cayenne, pp 29-41.
- , 1999 “ La relation créole-français : duel ou duo ? Implications pour un projet scolaire ”, in Christos Clairis et al. : *Langues et cultures régionales de France. Etat des lieux, enseignement, politiques*, Paris, l’Harmattan.
- Bernabé, J., Confiand, Raphaël, 2002.- “ le CAPES de créole : stratégies et enjeux ”, dans Revue HERMES N°32/33, *La France et les outre-mers. L'enjeu multiculturel*, Editions du CNRS.
- Bickerton, D, 1975.- *Dynamics of a Creole system*, New York : Cambridge University Press.
- Chevalier, Jean-Claude, 1976.- *Grammaire transformationnelle : syntaxe et lexique*, Villeneuve d’Asq : Presses Universitaires de Lille.
- Christos Clairis et al. : *Langues et cultures régionales de France. Etat des lieux, enseignement, politiques*, Paris, l’Harmattan.
- Chomsky, Noam, 1957.- *Syntactic structures*, La Haye : Mouton, 118p.
- Connolly, Guy, 1978.- *Linguistique descriptive. Méthodes et applications en phonologie et en morphologie*, avec la collaboration de Marie Sabourin, Montréal : Guérin, 288 p.
- Confiand, Raphaël, 2001.- *Dictionnaire des néologismes*, Editions Ibis Rouge, tome 1, 200 p.
- Contout, Auxence, 1973.- *Le patois guyanais*, Guyane, Cayenne : imprimerie Laporte, 232 p.
- Coursil Jacques, 1999.-*La fonction muette du langage. Essai de linguistique générale contemporaine*, Editions Ibis Rouge – PUC –GEREC, 105 p.
- Díaz, Norma/ Ludwig, Ralph/ Pfänder, Stefan (Hrsg), 2002 .- Procesos lingüísticos en situaciones de contacto –parámetros y perspectivas.“ dans: *La Romania americana. Procesos lingüísticos en situaciones de contacto*, Frankfurt :Vervuert, 389-441
- Dufrénot, Max-Auguste, 2001.- *Nous fils de nos ancêtres. Etat des lieux, Etat des hommes*, Fort-de-France : Désormeaux, 208 p.
- Etiemble, R. 1964.- *Parlez-vous français ?* Paris : Gallimard, 576 p.
- Ferguson, Charles .- 1959 “ Diglossia ”, dans *Word*, n° 15, pp. 325-340.
- Gary-Prieur, Marie-Noelle, 1976.- “ Déboiser et déboutonner : remarques sur la construction du sens des verbes dérivés par *dé-* ”, dans Chevalier, Jean-Claude, 1976, pp.95-137
- Geckeler, Horst.1974.- “ Le problème des lacunes linguistiques ” dans *Cahier de lexicologie II*, Paris : Didier-Larousse, pp.31-45
- Gougenheim, Georges, 1961.- *Dictionnaire fondamental de la langue française*, Paris : Didier, 256 p.
- Guiraud, Pierre, 1967.- *Structures étymologiques du lexique français*, Paris : Larousse, 278 p.
- Hall, R.A.J., 1966.- *Pidgins and Creoles languages*, Ithaca : Cornell University Press.
- Martinet, André, 1960.- *Eléments de linguistique générale*, Paris : Armand Colin, 224 p.
- Prudent, Lambert-Félix, 1981.- “ Diglossie et interlecte ”, *Langages*, n°61, France, Paris, Larousse, pp.13-38
- ,1993. *Pratiques langagières martiniquaises : genèse et fonctionnement d’un système créole*, thèse de doctorat en sciences du Langage, Université de Rouen, Haute-Normandie, 2 tomes, 758 p.
- Saint-Jacques-Fauquenoy, Marguerite, 1972.- *Analyse structurale du créole guyanais*, France, Paris : Klincksieck, “ Etudes linguistiques ”, n°XIII, CNRS, 142 p.

Schlupp, Daniel, 1997.- *Modalités prédicatives, modalités aspectuelles et auxiliaire en créole*, Tübingen : Max Niemeyer Verlag, 557p.